

(1)

(N° 8.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1878.

Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1879 (1).

AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

Le tableau indiquant les revenus de l'État est modifié ainsi qu'il suit :

IMPOTS.

ACCISES.

Les prévisions de recettes pour l'exercice 1879 ont été établies au commencement de l'année courante. Elles ne se sont point réalisées pour les neuf premiers mois, en ce qui concerne les droits d'accise.

Les faits acquis pendant l'exercice en cours rendent donc nécessaire la révision des prévisions primitives relatives à ces droits. On a dû prendre pour base de leur évaluation les recettes de 1877.

Le tableau ci-après contient l'indication de ces recettes, ainsi que le rapprochement des évaluations primitives et des nouvelles évaluations proposées. Il n'a pas été tenu compte pour opérer la révision du produit des sucres, qui est garanti par un minimum.

NATURE DES PRODUITS.	RECETTES de l'exercice 1877.	ÉVALUATIONS					
		PRIMITIVES.			NOUVELLES.		
		TOTALES.	QUOTE-PART		TOTALES.	QUOTE-PART	
			de l'État.	du fonds communal.		de l'État.	du fonds communal.
Vins	4,498,405	4,700,000	5,055,000	1,045,000	4,500,000	2,925,000	1,575,000
Eaux-de-vie indigènes.	25,275,852	24,450,000	15,892,500	8,557,500	25,250,000	15,112,500	8,137,500
Bières	15,092,525	15,620,000	10,155,000	5,467,000	15,100,000	9,815,000	5,285,000
Vinaigres.	25,705	50,000	19,500	10,500	20,000	15,000	7,000
Sucres.	6,797,891	4,800,000	5,120,000	1,680,000	4,800,000	5,120,000	1,680,000
Glucoses	154,225	70,000	70,000	•	150,000	150,000	•
TOTAL. .fr.	49,842,469	40,670,000	52,310,000	17,560,000	47,820,000	51,135,500	16,684,500

(1) Budget, n° 88, I (session de 1877-1878).

Le produit des droits d'accise, qui avait été porté au projet du Budget pour une somme totale de 32,310,000 francs, est ainsi réduit à 31,135,500 fr., soit une diminution de 1,174,500 francs.

PÉAGES.

Chemins de fer.

La recette du chemin de fer figure au projet de Budget pour une somme de 92,000,000 de francs.

En tenant compte de l'augmentation de revenu prévue pour l'exercice courant et de celle qui résultera de l'ouverture de lignes nouvelles, ainsi que de l'exploitation du réseau des Flandres, on peut élever les prévisions d'un million et les porter à 93,000,000 de francs.

Télégraphes.

Leur produit probable a été évalué à 2,550,000 francs au projet de Budget pour 1879.

Mais d'après les résultats connus des huit premiers mois de 1878, la recette de l'année entière ne dépassera guère la somme de 2,210,000 francs. A la vérité, ce chiffre excède de 44,000 francs celui du produit obtenu en 1877. Mais cette augmentation est due en grande partie au Congrès de Berlin et à l'Exposition de Paris. — D'autre part, on constate certaines diminutions de nos relations télégraphiques avec la Suisse, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Angleterre. Il paraît donc prudent de ne porter que 2,200,000 francs au Budget, soit une réduction de 150,000 francs sur l'évaluation primitive.

MARINE.

Il y a lieu de réduire de 900,000 à 800,000 francs la recette provenant du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, pour tenir compte de la diminution constante qui se produit dans les résultats de ce service depuis les trois dernières années.

CAPITAUX ET REVENUS.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Par suite de l'accroissement continu des fonds de consignation, il y a lieu de porter de 2 millions à 2,100,000 francs le produit de l'emploi de ces fonds.

REMBOURSEMENTS.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.

Le Budget des Voies et Moyens de 1879 comprend, pour la première fois, les fonds d'amortissement non employés, parmi les recettes ordinaires du Trésor.

Cette innovation ne se justifie pas. C'est en vain que l'on prétendrait que ces fonds, dérivant du Budget ordinaire, doivent faire retour à ce Budget. Il n'est pas rationnel de comprendre parmi les Voies et Moyens un produit purement éventuel, et d'en faire état pour établir les ressources nécessaires à l'acquittement de dépenses prévues et certaines.

Les fonds d'amortissement peuvent d'autant moins être considérés comme acquis au Budget ordinaire, que la loi du 19 décembre 1874 permet de les appliquer au rachat des titres de la dette à 2 1/2, et à 5 p. %.

Pour ces motifs, la somme de 2,350,000 francs doit disparaître du Budget des Voies et Moyens.

RÉSUMÉ.

Les modifications indiquées ci-avant se résument ainsi qu'il suit :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Accises fr.	»	1,174,500
Chemins de fer	1,000,000	»
Télégraphes	»	150,000
Marine	»	100,000
Fonds de consignations	100,000	»
Fonds d'amortissement	»	2,350,000
	1,100,000	3,774,500
RESTE, DIMINUTION, fr.	2,674,500	

En conséquence, le total du projet de Budget, qui s'élevait à 267,109,760 fr., est réduit à 264,435,260 francs. Ce dernier chiffre doit être substitué au premier dans le libellé de l'article 2 du Projet de loi.

Pour faciliter l'examen du Budget, on a jugé utile de reproduire ci-après le tableau des revenus de l'État, modifié conformément aux propositions qui précèdent.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

POUR L'EXERCICE 1879.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1879.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	22,288,000		
13,556,000	15,625,000		
2,054,000			
35,000			
3,000,000	6,000,000		
1,000,000			
	500,000		
(¹) 18,400,000	18,400,000		(¹) Déduction faite de 75 p. 0/0 de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 35 p. 0/0 du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 210,000 francs; de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 490,000 francs, et de 35 p. 0/0 du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 450,000 francs : ensemble une somme de 3,440,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(²) 2,925,000			(²) Déduction faite de 35 p. 0/0 du produit probable, soit, fr. 1,575,000
(³) 15,112,500			(³) id. id. 8,137,500
(⁴) 9,828,000	31,155,500		(4) id. id. 5,292,000
(⁵) 5,120,000			
150,000			(5) id. id. 1,680,000
A REPORTER.	93,948,500		

BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.

IMPOTS (Suite).

CONTRIBUTIONS
DIRECTES, DOUANES
ET ACCISES (suite).

Recettes diverses.

Frais d'essai des matières d'or et d'argent.

Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement ou de déchargement de navires, etc.

Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).

Greffe . . . (Id. 30 id.).

Hypothèques . (Id. 25 id.).

Successions. . (Id. 50 id.).

Droits, additionnels et amendes

Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.).

Droit dû par les époux survivants (id.).

Timbre

Naturalisations

Amendes en matière d'impôts.

Id. de condamnations en matières diverses

ENREGISTREMENT ET
DOMAINES.

PÉAGES.

Domaines. — Rivières et canaux

Chemin de fer

Télégraphes électriques.

TRAVAUX PUBLICS.

Postes

Taxes des correspondances en général

Droits sur les articles d'argent.

Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842

Droit sur les effets de commerce.

Marine. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres

POUR L'EXERCICE 1879.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1879.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 93,948,500		
" 35,000		
" 200,000		
24,000,000	147,148,500	
450,000		
4,400,000		
14,800,000		
2,800,000		
500,000	52,963,000	
5,500,000		
5,000		
550,000		
600,000		
1,700,000	1,700,000	
95,000,000	95,200,000	
2,200,000		
5,595,200		
205,550	103,922,600	
185,850	(1) 6,222,600	
240,000		
" 800,000		
A REPORTER. . . fr.	251,071,100	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 10,580,000 francs, comprenant une recette de 250,000 francs du chef des droits d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. 100 dévolue au fonds communal s'établit donc sur 10,140,000 francs, et s'élève ainsi à 4,157,400 francs.

BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) Forêts Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État. Produits divers et accidentels Revenus des domaines.
TRAVAUX PUBLICS. .	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie — des droits de pilotage — des droits de fanal
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) — des écoles de réforme Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale Produit du placement des fonds disponibles du Trésor Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1879.

MONTANT des PRÉVISIONS DES REGETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1879.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	251,074,400	
650,000		
900,000		
170,000	3,210,000	
150,000		
420,000		
920,000		
" 68,000		
" 96,000		
2,100,000	10,401,000	
100,000		
7,000		
1,700,000.		
550,000		
40,000	6,727,000	
180,000		
1,000,000		
800,000		
250,000		
À REPORTER. . . . fr.	261,172,400	

BUDGET AMENDÉ DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie. Quote-part d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
1 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.) 2 ^o Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem 3 ^o Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.	

POUR L'EXERCICE 1879.

MONTANT des PRÉVISIONS DE RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1879.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	261,172,100	
300,000 } 60,000 }	360,000	
5,000 } 600,000 }	605,000	
267,000 } 21,000 }	288,000	
	3,263,160	
23,000 } 700,000 }		
59,000 } 1,360 }		
9,000 } 9,000 }	2,010,160	
4,000 } 15,000 }		
50,000 } 175,000 }		
985,800 }		
TOTAL. fr.	264,435,260	
50,000 } 100,000 }		
1,500,000 }	1,650,000	